

un salaire considérable ; mais il est trop modeste pour refuser ce qu'on lui offre comme indemnité !

A. J. Duchesnay, seigneur, très à son aise.

J. Chabot, riche propriétaire, avec une assez bonne pratique comme avocat.

F.-X. Méthot, riche marchand de Québec.

P. J. O. Chauveau.

W. Nelson, médecin, à son aise et réside au siège du parlement.

J. C. Taché : ce monsieur aime trop son pays pour s'opposer au retranchement d'un item qui tend à caler le pays, et y encourage toute espèce d'intrigues et de corruptions.

L'honorable P. de S. Latérière, riche seigneur et politique désintéressé.

L. T. Drummond, solliciteur-général, avec £600 par année, pour dresser des indictements incorrects.

B. C. A. Guy, riche seigneur et propriétaire, mais qui aime à se dire pauvre ; cette réflexion, il faut l'espérer, ne vous exposera pas, M. le *Fantasque*, à une poursuite en dommages.

Ths. Bouthillier : ce monsieur est très bien, et n'est pas un spéculateur politique.

L'honorable L. J. Papineau : honneur à l'imperturbable défenseur des droits de son pays !

L'honorable L. M. Viger, banquier, receveur-général et seigneur par alliance, etc., etc., etc.

A. Polette, très à son aise.

J.-Bte. Mongenais, marchand bien à son aise.

G. Cartier, propriétaire, etc. Ce monsieur s'est prononcé contre la paie des membres, dit-on, lors de son élection : on dit que promettre et tenir sont deux ; nous verrons.

M. Dumas, riche ; de plus, réside au siège du parlement.

On voit par ce petit tableau, dont il est facile de constater l'exactitude, tout fantasque qu'il paraît, qu'il peut y avoir trois ou quatre comtés qui ne soient pas représentés par des personnes en état ou disposées à payer leurs dépenses à Montréal pendant une couple de mois, tandis que les autres membres sont dans l'affluence ou reçoivent d'énormes salaires de la province, ou résident au siège du parlement.

Quelle conclusion allez-vous en tirer, M. le *Fantasque*, en admettant un résultat encore plus avantageux pour le Haut-Canada ? Je parie que là voici : " Que c'est éminemment absurde et ridicule de taxer le pays au montant de douze à quinze mille louis par an à cause de l'exiguité des moyens pécuniaires de cinq ou six représentants."

T. C.

Le 24 juin, en face de la barricade de la rue de la Harpe, un artiste, harnaché en guerre, se rencontre avec un de ses fournisseurs, lieutenant dans sa légion.

Entre deux décharges, le lieutenant s'approche du jeune homme, et en s'inclinant, par prudence autant que par politesse, lui présente une facture qu'il venait de tirer de son portefeuille, et lui demande s'il a gardé mémoire du sien.

— Monsieur, répond l'artiste, en des temps comme ceux-ci, et à l'heure où nous sommes, il n'y a plus ni débiteurs, ni créanciers, il n'y a que des citoyens.

Le lieutenant, qui portait un fusil de chasse en bandoulière, prit sa facture, la mâcha entre ses dents, et la glissa dans le canon en guise de bourse.